

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2020 sous le numéro de dépôt 4528

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS AVOCATS

BP 50143

59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API RESTAURATION

Numéro RCS : 477 181 010

Numéro Gestion : 1986B00348

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: 384 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2019

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 27/05/2020

Sous le numéro : 4528

Délivré à Lille-Métropole le 24 juin 2020

Le Greffier,

2020 S 004528 AK

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 394 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31082019	N-1 31082018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1 508 638	1 181 580	327 058	249 062
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 145 227	1 024 514	120 713	120 713
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	56 910	13 911	42 998	
		Constructions AP	AQ	28 064 053	14 605 765	13 458 287	9 444 275
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	48 419 201	29 003 548	19 415 652	15 324 600
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 633 224	11 979 614	6 653 610	5 996 063
		Immobilisations en cours AV	AW	2 240 869		2 240 869	3 736 042
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	219 857	72 800	147 057	148 622
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	363 018		363 018	338 359
TOTAL (II) BJ		BK	100 651 000	57 881 734	42 769 265	35 357 739	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	8 907 187		8 907 187	8 157 037
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	29 988		29 988	5 261
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	98 018 209	2 912 395	95 105 814	75 642 439
		Autres créances (3) BZ	CA	26 728 102		26 728 102	29 788 093
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	30 311 805		30 311 805	10 166 627
		Disponibilités CF	CG	15 520 635		15 520 635	37 147 710
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 087 477		1 087 477	791 464
TOTAL (III) CJ		CK	180 603 405	2 912 395	177 691 010	161 698 633	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	281 254 405	60 794 129	220 460 275	197 056 373	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	75 661 446	61 748 160
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 333 204	19 913 285
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	5 442 365	4 589 168
		TOTAL (I)	DL	98 537 016
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 153 858	2 194 769
	Provisions pour charges	DQ	7 225 815	8 363 171
	TOTAL (III)	DR	9 379 673	10 557 940
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38 840	33 302
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	8 054 068	7 876 599
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 383 708	2 333 991
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 990 416	32 307 178
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 486 591	51 762 454
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 589 961	4 834 293
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	112 543 586	99 147 818
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	220 460 275	197 056 373
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	104 163 159	91 148 179
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	627 678 012	FE		FF	627 678 012	
		FG	9 949 564	FH	86 539	FI	10 036 103	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	637 627 577	FK	86 539	FL	637 714 116	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 790 867	
	Autres produits (1) (11)					FQ	180 340	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	653 685 324
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	259 135 401
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(750 150)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	93 085 212
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	10 815 340
	Salaires et traitements*						FY	176 779 559
	Charges sociales (10)						FZ	63 421 255
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements*		GA	11 792 592	
				- dotations aux provisions*		GB	55 358	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	732	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	9 389 573
	Autres charges (12)						GE	664 086
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	624 388 962
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	29 296 361	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	371 006
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	371 006	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	32 800
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	362 369
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	395 169
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 162)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 272 199	

(REVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	951 273 1 173 848
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 375 942 1 382 970
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 327 215 2 556 818
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 915 656 58 552
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	995 365 536 525
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 229 139 1 717 358
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 140 160 2 312 436
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 812 944) 244 382
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	3 065 716 2 406 892
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 060 334 (3 332 058)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	656 383 547 604 246 321
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	640 050 342 584 333 035
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	16 333 204 19 913 285
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	18 439 4 829
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	67 473
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 232 194 4 848 642
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et Pénalités	361 183		
Autres charges exceptionnelles	3 554 473		
Sorties d'immobilisations	995 365	951 273	
Amortissements dérogatoires	2 229 139	1 375 942	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 578 507	KE		KF	249 870	
CORPORELLES	Terrains					KG	11 645	KH		KI	45 264	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 906 285	KK		KL	1 454 260	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	237 482	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	18 617 596	KQ		KR	5 691 136
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	41 904 359	KT		KU	10 840 198	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	347 172	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	10 210 970	KZ		LA	1 989 224	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 325 435	LC		LD	1 298 894	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	10 150	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 736 042	LI		LJ	5 887 520	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	84 296 989	LO		LP	27 216 649	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	188 622	8V		8W	32 800
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	338 359	IU		IV	39 495		
TOTAL IV					LQ	526 981	LR		LS	72 295		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	87 402 477	0H		0J	27 538 815		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	174 511	LW	2 653 866	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	56 910	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	4 360 545	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	237 482	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	842 707	MH	23 466 025	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	4 325 356	MK	48 419 201	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	347 172	
		Matériel de transport		IV		MP	941 865	MQ	11 258 328	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	606 756	MT	7 017 573	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	10 150	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	7 382 693	NA	2 240 869	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	14 099 377	NH	97 414 258	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		0V	
		Autres participations			I0		0X	1 564	0Y	219 857
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	14 836	2F	363 018		
TOTAL IV			I3		2J	16 400	2K	582 875		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	14 290 289	0L	100 651 000		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>										Néant ☐ *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 252 818	PF	171 858	PG	174 494	PH	1 250 182		
Terrains			PI	11 645	PJ	2 266	PK		PL	13 911		
Constructions	Sur sol propre		PM	761 305	PN	273 455	PO		PQ	1 034 760		
	Sur sol d'autrui		PR	213 449	PS	4 566	PT		PU	218 015		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	11 342 333	PW	2 310 315	PX	299 660	PY	13 352 988		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	26 579 759	QA	6 475 461	QB	4 107 030	QC	28 948 189		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	346 831	QE	281	QF		QG	347 113		
	Matériel de transport		QH	5 824 090	QI	1 585 970	QJ	857 411	QK	6 552 648		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 716 592	QM	968 416	QN	605 156	QO	5 079 852		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	49 796 007	QV	11 620 733	QW	5 869 257	QX	55 547 481		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	51 048 826	QZ	11 792 592	QA	6 043 751	QB	56 797 663		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	99 470	N8	P6	P7	97 479	P8	P9	Q1	1 990		
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5		Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre		R1	R2	R3		R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui		R8	R9	S1		S2	S3	S4	34 348		
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7	S8		S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	1 564 318	T5		T7	884 169	T8	680 149		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4		U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	340 178	U9	V1	270 256	V3	V4	V5	69 921		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	190 823	V8		W1	124 036	W2	66 787		
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W8		W9			
TOTAL III	X2	374 526	X3	1 755 142	X4	270 256	X6	1 008 205	X7		851 206	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM						N0	
Total général (I+II+III+IV)	NP	473 996	NQ	1 755 142	NR		NS	367 736	NT	1 008 205	NU	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	2 229 139		Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	1 375 942		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	853 196
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 4 589 168	TM 2 229 139	TN 1 375 942	TO 5 442 365
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 4 589 168	TS 2 229 139	TT 1 375 942	TU 5 442 365
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 2 194 769	4B 2 153 858	4C 2 194 769	4D 2 153 858
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 6 942 611	4Y 5 976 537	4Z 6 942 611	5A 5 966 637
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V 1 420 559	5W 1 259 177	5X 1 420 559	5Y 1 259 177
	TOTAL II	5Z 10 557 940	TV 9 389 573	TW 10 557 939	TX 9 379 673
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A 955 912	6B	6C 955 912
		- corporelles	6E	6F 55 358	6G 55 358
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U 40 000	9V 32 800	9W 72 800
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 2 911 663	6U 732	6V	6W 2 912 395
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 3 907 575	TY 88 890	TZ	UA 3 996 465
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 19 054 683	UB 11 707 602	UC 11 933 881	UD 18 818 504
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 9 445 663	UF 10 557 940	
		- financières	UG 32 800	UH	
		- exceptionnelles	UJ 2 229 139	UK 1 375 942	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056
1 / 1

1 / 1

31/08/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN			
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US			
	Autres immobilisations financières		UT	363 018	UV	363 018			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 327 801	3 327 801				
	Autres créances clients		UX	94 690 407	94 690 407				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) (10))		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	289 919	185 262	104 657			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	37 201	37 201				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 697 076	1 697 076				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 225 857	4 225 857				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC	18 765 683	283 072	18 482 610			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 712 363	1 712 363				
	Charges constatées d'avance		VS	1 087 477	1 087 477				
	TOTAUX			VT	126 196 806	VU	107 246 521	VV	18 950 285
	RENVOIS	(1)	Montant des	VD					
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE						
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	30 972	30 972					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	7 867	7 867					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 054 068	455 407	7 598 660				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 990 416	38 990 416					
Personnel et comptes rattachés		8C	25 745 705	25 745 705					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 026 621	20 026 621					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 812 907	2 812 907					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 178 399	4 178 399					
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 722 958	5 941 191	781 767				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	44 711	44 711					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 928 958	5 928 958					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX			VY	112 543 586	VZ	104 163 159	8 380 427		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	101 191	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	16 333 204
				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	25 166 739	
	Amendes et pénalités		WJ	361 183	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
				TOTAL I	50 030 570
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation		2A		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
	Majoration d'amortissement*				
	Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	ØV		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		
Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2			
Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3			
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F			
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5			
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	735 748	
Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	27 819 391
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	22 211 179
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	22 211 179

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

SA API RESTAURATION
477181010 IS1

31/08/2019

Exercice N

Libellé

Montant

Dépenses de Mécénat

411 061

N° 2058-A
1 / 1

31/08/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	19 913 285		- Autres réserves	ZD		13 913 285					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		6 000 000					
	TOTAL I	0F	19 913 285		Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG						
					TOTAL II		ZH		19 913 285				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
					Exercice N :		Exercice N - 1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ	18 439					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	7 285 008		7 458 040			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	8 194 584	XQ	10 142 665		8 666 328			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	27 810 658		23 819 621			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 850 519		5 092 305			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	43 996 360		38 592 340			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	93 085 212		83 628 636			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	4 891 733		4 470 976			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	5 923 606		6 505 736			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	10 815 340		10 976 712			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	46 578 669		43 253 495			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	34 476 972		31 650 591			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	173 529 411					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.00	%	1.00	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher ! Sinon 0		ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



G R E F F E

A P I R E S T A U R A T I O N

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 477 181 010

Siège Social :

384 rue du Général de Gaulle

59370 MONS EN BAROEUL

-o0o-

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S S U R L E S C O M P T E S A N N U E L S

Exercice clos le 31 août 2019



Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHIEDEN

Hervé JORIS
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 août 2019**

A l'Assemblée générale de la société API RESTAURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

9, rue Delesalle
FA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr

Marqueur de réussite !

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, à l'évaluation des risques prud'homaux et à l'évaluation de la charge future induite par le plan d'attribution d'actions gratuites.
- La note « Créances » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la dépréciation des comptes clients.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure en annexe du rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

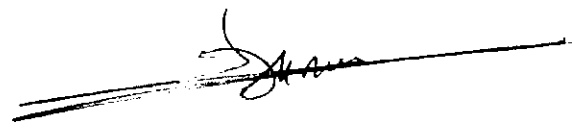
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 16 mars 2020.

Pour AEQUITAS AUDIT



Christophe LEWANDOWSKI
Associé



Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes

API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

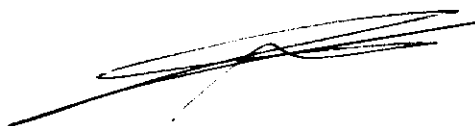
477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 2 AVRIL 2020

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.

API RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 2 AVRIL 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2019, d'un montant de 16.333.204 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 5,4 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 5.400.000 Euros pour les 1.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 10.933.204 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 2 AVRIL 2020

En considération de la situation actuelle et sur la proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de virer le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2019, d'un montant de 16.333.204 Euros, en totalité au poste de "REPORT A NOUVEAU", en l'attente de toute autre affectation qui pourrait ultérieurement être décidée.

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Damien DEBOSQUE.